



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 mai 2003
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 5 de l'ordre du jour

Méthodes de travail de l'Instance au sein du système des Nations Unies

Résumé des débats présenté par le Président

Méthodes de travail de l'Instance au sein du système des Nations Unies

Ventilation des données

1. Mme Jackie Sims (Organisation mondiale de la santé) a présenté et résumé le document des Nations Unies consacré à la ventilation des données. Elle a suggéré qu'il soit tiré profit des tendances mondiales de la collecte des données. Elle a noté également que l'appartenance ethnique pourrait être incorporée dans les objectifs du Millénaire en matière de développement, mais que des données à la fois qualitatives et quantitatives étaient nécessaires. Elle a fait aussi observer que la nature des données recueillies dépendait de l'objet de leur utilisation. Elle a proposé de créer un groupe de travail ou un atelier sur la collecte des données afin d'accomplir des progrès dans ce domaine.

2. M. Willie Littlechild a demandé si le fait de reconnaître ou non l'expression « peuples autochtones » influait sur la collecte au niveau mondial de données relatives à ces peuples. Mme Sims a expliqué les difficultés qu'il y avait à utiliser l'expression « peuples autochtones » à l'échelle mondiale. Elle a également souligné que le document présenté offrait un aperçu tout à fait préliminaire des problèmes posés par la collecte des données. M. Kouevi a noté qu'il pourrait y avoir des écarts entre les données officielles et les données qualitatives non officielles, mais que ces deux types d'information étaient pareillement nécessaires pour dresser un tableau complet de la situation des peuples autochtones. Mme Sims a noté que les organismes des Nations Unies devaient travailler avec des données de sources officielles. M. Lee Sweptson (Organisation internationale du Travail) a fait observer qu'il existait des moyens novateurs d'analyser des données non officielles afin d'obtenir une image exacte des problèmes qui risquaient de ne pas être officiellement reconnus. M. Wayne Lord a demandé que les États accordent toute



l'attention voulue aux demandes de l'Instance en matière de données et d'informations exactes.

3. M. Marcos Mattias Alonzo a recommandé que l'Instance tire profit des multiples travaux utiles réalisés par un grand nombre de pays, qui fournissaient déjà d'excellentes statistiques sur les peuples autochtones. Tous ces résultats pourraient être regroupés et présentés en exemple à d'autres pays. De même, les États Membres ayant obtenu des succès dans ce domaine pourraient peut-être partager leurs acquis avec les autres États Membres dans le cadre d'un atelier. Le représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a parlé du travail excellent qui avait été fait à cet égard en Bolivie et avait permis d'améliorer les services d'éducation et de santé destinés aux communautés locales. Mme Zinaida Stogalschikova a noté l'utilisation efficace qui avait été faite des données afin d'obtenir des informations ventilées en fonction de l'appartenance ethnique. Ces données pourraient être envoyées au secrétariat aux fins d'analyse.

4. Mme Lux De Coti a parlé des progrès réalisés dans le recensement du Guatemala, qui donnait un tableau plus exact des peuples autochtones. Elle a également noté que des cartes linguistiques étaient utiles. Le représentant de la Banque interaméricaine de développement a noté la convocation de deux réunions d'experts afin que des statistiques sur les peuples autochtones soient rassemblées dans le cadre des recensements nationaux en Amérique latine.

Donations au fonds de contributions volontaires

5. Le Vice-Président de la Banque mondiale a informé l'Instance qu'il avait l'intention de présenter au Conseil des gouverneurs une demande visant à créer un fonds répondant à trois objectifs :

- a) Octroi de petits dons spécifiques;
- b) Contribution financière à l'Instance;
- c) Renforcement des capacités des peuples autochtones dans la Communauté andine (projet-pilote).

6. Le Vice-Président de la Banque mondiale a été remercié par le Président ainsi que par M. Pashuram Tamang, M. Yuji Iwasawa et Mme Mililani Trask pour l'appui de la Banque aux initiatives autochtones.

7. La représentante du Danemark a souligné la qualité du travail du secrétariat de l'Instance nouvellement créé et l'excellente documentation qui avait été établie dans des délais aussi courts. Le Gouvernement danois ferait don, sans condition, d'un million de couronnes danoises afin de faire avancer les travaux de l'Instance et demandait aux autres États membres d'envisager d'appuyer cette noble cause.

Méthodes de travail : membres de l'Instance

8. Les membres de l'Instance ont fait état d'un certain nombre de problèmes qui avaient gêné leur travail en qualité d'experts de l'ONU, entre autres l'accès aux réunions des Nations Unies, l'obtention de visas pour les membres de l'Instance et les délégués autochtones, en particulier pour entrer aux États-Unis d'Amérique, la nécessité d'un budget ordinaire pour l'Instance et l'absence de politiques autochtones dans de nombreux organes des Nations Unies. Mme Mililani Trask a noté qu'il importait d'incorporer dans les travaux de l'Instance les résultats des

conférences mondiales (en particulier la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et le Sommet mondial pour le développement durable). Mme Nicolaisen a demandé si l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) avait adopté une approche systématique à l'égard de ses travaux concernant les connaissances traditionnelles et si l'OMPI tenait compte dans ses activités des considérations d'ordre éthique et des obligations juridiques.

Méthodes de travail : États membres

9. La représentante du Danemark a dit que son pays estimait qu'il n'était pas nécessaire que l'Instance nomme des conseillers spéciaux, mais qu'il lui faudrait tirer parti des compétences qui existaient déjà au sein du système des Nations Unies, et a recommandé d'adopter un programme de travail à court terme et à long terme pour accomplir des progrès au sujet des domaines devant être examinés.

10. Le représentant du Mexique a examiné les possibilités de dialogue au sein de l'Instance et a encouragé le Président et le secrétariat de l'Instance à promouvoir le renforcement du dialogue en tant que stratégie la plus utile pour faire avancer les travaux. Le représentant du Japon a suggéré qu'après l'examen des mécanismes des Nations Unies, les ressources précédemment affectées à d'autres mécanismes, tels que le Groupe de travail sur les populations autochtones, puissent être transférées à l'Instance.

Méthodes de travail : perspectives du Groupe d'appui interinstitutions à l'Instance permanente (système des Nations Unies)

11. M. Lee Swepston (Organisation internationale du Travail) a soulevé au nom du Groupe les points suivants dans le but d'élaborer des directives claires en matière de collaboration au sein du système des Nations Unies et entre les organismes eux-mêmes, l'Instance et son secrétariat :

a) Comment veiller à ce qu'il y ait une relation de réciprocité entre l'Instance et les autres organismes des Nations Unies afin que les informations et les compétences circulent dans les deux sens;

b) Comment faire en sorte que l'Instance ait une idée claire de la place (mandat et ressources) qu'occupaient les problèmes des peuples autochtones dans chacun des organismes et programmes, et quel serait le meilleur moyen permettant à l'Instance d'appuyer et d'encourager cette démarche;

c) Comment faire en sorte que les crédits affectés aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies ne soient pas simplement déplacés d'un organisme ou programme à un autre, mais qu'ils soient en fait accrus, et quel était le rôle des États Membres dans l'affectation des ressources humaines et financières aux travaux sur les questions autochtones dans l'ensemble du système;

d) Mesure dans laquelle le secrétariat de l'Instance serait opérationnel et la manière d'éviter les doubles emplois du fait que des compétences existaient déjà ailleurs. Dans le même ordre d'idées : comment demander que des études ou d'autres documents destinés à l'Instance soient établis le cas échéant par des organismes des Nations Unies;

e) Comment faire en sorte que les différents organismes des Nations Unies soient consultés pour que les recommandations qui les concernent soient articulées de la manière la plus productive possible;

f) Comment éviter des processus et des travaux parallèles dans l'ensemble du système;

g) Nécessité d'alterner les réunions de l'Instance entre New York et Genève et possibilité de choisir d'autres lieux.

12. L'OMPI a envisagé les moyens de faire participer les membres de l'Instance à ses travaux. M. Wend Wendland a donné un aperçu des réunions prévues et des travaux de l'OMPI concernant les connaissances traditionnelles. Un rapport écrit a été communiqué aux membres.

Méthodes de travail : organisations des peuples autochtones

13. Le représentant du Réseau des peuples autochtones et tribaux a suggéré de créer des mécanismes permettant de conserver les riches débats de l'Instance, notamment par des comptes rendus analytiques. Notant qu'il n'était pas possible pour un petit secrétariat d'assurer la coordination voulue, il a suggéré que les questions autochtones soient intégrées dans le système des Nations Unies. Il a noté par ailleurs que l'Instance manquerait à sa tâche si ses travaux ne trouvaient pas d'écho au niveau national. Le représentant du Conseil de l'Arctique a recommandé que le débat de haut niveau du Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2006 soit consacré aux questions autochtones.